

Le Canada n'a pas envoyé d'observateurs au Salvador lors des élections de 1982 puisque le mandat des observateurs n'était pas assez clairement défini. M. MacEachen a souligné que cette fois-ci, les arrangements étaient meilleurs et plus complets. Ils sont coordonnés par le Conseil électoral central du Salvador. Les observateurs officiels se verront accorder tous les moyens nécessaires par le Conseil afin de permettre l'examen du processus dans ses différentes phases telles, l'enregistrement des voteurs, le vote, la compilation des votes, la transmission et l'annonce des résultats. Les observateurs officiels sont invités à évaluer le processus et à faire rapport à leur gouvernement respectif. Le Conseil électoral central du Salvador, en tant qu'hôte des observateurs officiels désignés, offre les garanties de sécurité et les installations logistiques voulues pour permettre aux observateurs de s'acquitter de leurs fonctions à quelque endroit qu'ils veuillent, là où leur sécurité personnelle ne sera pas compromise.